

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

**2019 DEVE 144** Budget participatif « Cultiver en ville » – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 60 rue du Sahel (12<sup>e</sup>), à l'association « Broc Bel R » et autorisation de financement de travaux d'aménagement de ce jardin partagé.

## PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2003, dans le cadre du programme municipal Main Verte, la Ville aménage des jardins partagés et encourage les initiatives pour en créer de nouveaux. Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent à respecter les principes de la charte Main Verte en matière de gestion écologique avec l'interdiction d'employer des produits phytosanitaires, pesticides et engrais chimiques, à l'image des règles qui régissent l'entretien des espaces verts parisiens, d'animation et d'ouverture au public avec un accueil minimum de deux demi-journées par semaine dont une le week-end et un accès libre permanent pour les jardins partagés situés dans des espaces verts municipaux.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2019, la Ville de Paris totalisait 134 jardins partagés ouverts au public, dont 50 ouverts depuis 2014. Ces jardins partagés sont aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (pour 93 d'entre eux). 41 jardins partagés sont aménagés sur des terrains extramunicipaux (dont 29 chez des bailleurs sociaux).

Dans le cadre du programme Main Verte et dans le respect de la charte Main Verte, l'association « Broc Bel R » a sollicité la mise à disposition d'une parcelle de terrain de 230 m<sup>2</sup> située au 60 rue du Sahel, à l'extrémité de la coulée verte René Dumont (12<sup>e</sup>). L'association propose de se charger de la gestion et de l'entretien de cette parcelle dont la Ville de Paris est propriétaire.

L'association « Broc Bel R » œuvre depuis cinq ans à créer du lien social dans le quartier Bel Air. Son objectif pour cette parcelle est d'intéresser les habitantes et habitants du quartier à la permaculture grâce à des travaux pratiques et au partage de connaissances.

Le coût estimatif des travaux pour l'aménagement de ce jardin est de 30 000 euros, comprenant l'aménagement au sol, l'accès à l'eau, la fourniture et pose d'un abri à outils. Il est proposé de financer ces travaux sur l'enveloppe budgétaire dédiée aux travaux dans les jardins partagés à hauteur de 11 000 euros et, en complément, sur le budget participatif « Cultiver en Ville ».

La convention d'occupation et d'usage, qui prendra effet à compter de sa date de signature, sera conclue pour une durée d'un an reconductible tacitement chaque année, jusqu'à six ans maximum. Au terme de ces six ans, la convention devra être expressément reconduite.

La valeur locative du terrain est estimée à 2 837 euros par an, ce qui constitue une subvention en nature. Elle sera valorisée dans les documents comptables de l'association.

Ainsi, je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain avec l'association « Broc Bel R », et d'autoriser le financement pour la réalisation des travaux d'aménagement de ce jardin partagé pour un montant estimé à 30 000 euros TTC. La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme des jardins partagés, complétée par le budget participatif 2017 « Cultiver en Ville » du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019 et des exercices ultérieurs sous réserve des décisions de financement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.





**2019 DEVE 144** Budget participatif « Cultiver en ville » – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 60 rue du Sahel (12<sup>e</sup>), à l'association « Broc Bel R » et autorisation de financement de travaux d'aménagement de ce jardin partagé.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris en date du \_\_\_\_\_, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser le financement des travaux d'aménagement d'un jardin partagé situé au 60 rue du Sahel (12<sup>e</sup>) et d'approuver la signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit du terrain avec l'association « Broc Bel R » ;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>e</sup> Commission et par Madame Pauline VERON au nom de la 7<sup>e</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le financement des travaux d'aménagement du jardin partagé situé au 60 rue du Sahel (12<sup>e</sup>), pour un montant estimé à 30 000 euros TTC.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme des jardins partagés, complétée par le budget participatif 2017 « Cultiver en Ville » du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la disponibilité des crédits.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association « Broc Bel R » dont le siège social est situé 51 rue du Sahel à Paris 12<sup>e</sup> la convention dont le texte est joint à la présente délibération, pour la mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle de 230 m<sup>2</sup> située au 60 rue du Sahel (12<sup>e</sup>), pour un usage de jardin partagé adhérent à la Charte Main Verte.

Article 4 : La convention est conclue pour une durée d'un an, reconductible tacitement chaque année jusqu'à six ans maximum. La subvention en nature, correspondant à la valeur locative du terrain mis à disposition est estimée à un montant annuel de 2837 euros.